

COMMUNE D'IXELLES  
SERVICE DE L'URBANISME  
Hôtel Communal  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 BBRUXELLES

V/Réf : 7/PU/7064 – M. F. Letenre  
N/Réf. : avl/ah/XL/2-256/s352  
Annexe : 6 plans

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : IXELLES. Place Stéphanie, 6. Changement d'affectation de bureaux en commerces avec modification des façades.

En réponse à votre lettre du 30 juillet sous référence, réceptionnée le 4 août 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 août 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

L'immeuble en question occupe un emplacement stratégique et bénéficie d'une visibilité exceptionnelle puisqu'il se trouve en fond de perspective de l'avenue Louise. Il présente des qualités architecturales évidentes et a probablement été construit par l'architecte Henri Maquet, auteur des immeubles jumeaux qui marquaient jadis l'entrée de l'avenue Louise. La Commission a, il y a plusieurs mois, proposé le classement de cet immeuble qu'elle connaît depuis longtemps mais dont la visite lui a été refusée à plusieurs reprises par l'actuel propriétaire.

L'essentiel des dispositifs intérieurs de l'immeuble a été préservé et sa façade a conservé tout son intérêt bien qu'elle ait été surhaussée d'un niveau et que deux des cinq baies du soubassement aient été agrandies. La demande porte sur l'agrandissement de deux autres baies du soubassement en vue de signaler l'affectation commerciale du rez-de-chaussée depuis l'espace public. La Commission estime que ce projet n'est pas de nature à mettre en valeur la composition de la façade. Elle demande soit de conserver la situation actuelle, soit, si le demandeur souhaite modifier cette partie de la façade dans le sens d'une uniformisation, de restituer les deux baies de gauche dans leur aspect d'origine (ajout d'allèges).

Par contre, la Commission approuve les transformations proposées en façade arrière. Elle conseille toutefois de réduire l'extension du nouvel escalier courbe au plan de la saillie du premier étage. Elle suggère également de déplacer la trémie du local à haute tension du passage cocher au-delà de l'escalier monumental de manière à en diminuer l'impact.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. A.A.T.L. - D.M.S. / A.A.T.L. - D.U.